

Portée : Employés de Teva Canada (tout le Canada)

Lieu : Canada

Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> mai 2021

Titulaire : Ressources humaines

---

## Processus de commentaires

À l'attention des clients et des visiteurs :

Teva Canada s'engage à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées et à se conformer à la norme obligatoire pour les clients énoncée dans le Règlement de l'Ontario 429/07 (« Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle ») en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (« LAPHO »).

Teva Canada encourage les commentaires sur la façon dont l'entreprise soutient l'accessibilité et l'inclusion sur son lieu de travail, ainsi que pour les clients et les visiteurs de l'entreprise. Teva Canada sollicite en particulier les commentaires sur la façon dont nous pouvons améliorer l'accessibilité des biens et des services offerts aux personnes handicapées, afin d'améliorer continuellement nos capacités et notre soutien à la communauté. Les personnes désireuses de nous fournir de tels commentaires sont encouragées à le faire de l'une des façons suivantes :

- En personne - À la Sécurité ou aux Ressources humaines, Objet : LAPHO - 30 Novopharm Court Site
- Par écrit - 30 Novopharm Court, Toronto Ontario M1B 2K9
- Par téléphone – 416-940-6486
- En envoyant un message électronique par courriel à [AODA@tevacanada.com](mailto:AODA@tevacanada.com) ou sur une disquette OU à
- Par télécopieur - (416) 291-1874 ou sans frais 1 800-387-4733

Tous les commentaires seront acheminés au(x) service(s) approprié(s).

Teva Canada répondra en temps opportun aux commentaires soumis, dans la mesure du possible.

Merci

Teva Canada